

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 45/2024**

**Objet : Décision modificative n°3 M57 – Virements de crédits**

Le Maire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif de la Commune de Saint Michel sur Savasse pour l'exercice 2024, adopté lors du Conseil municipal du 9 avril 2024,

Vu la délibération 02/2023 du 10 janvier 2023 par laquelle le Conseil municipal autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M.57, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires suite aux remarques formulées par le contrôle de légalité de la préfecture de la Drôme,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** De procéder aux virements de crédits suivants en section d'investissement (dépenses), pour un montant total de 6 000 € représentant 2,04 % des dépenses réelles de la section (293 905 €),

Chapitre	Article	Crédits votés	Montant du virement
21	21312	21 000,00 €	- 6 000,00 €
21	2188	26 405,00 €	+ 6 000,00 €

**Ainsi fait et arrêté par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Saint Michel sur Savasse, le 25 octobre 2024**

**Le Maire**

**Pierre COLOMB**

